

Règlement du concours de graffiti organisé dans le cadre de la septième édition du festival Kosmopolite

Introduction

Ce dossier de candidature se compose :

- du **règlement du concours de graffiti**, exposant les différentes modalités de participation et d'organisation du concours, sous l'égide de l'association Kosmopolite.
- d'un **formulaire d'inscription** à remplir par les candidats.

Règlement du concours

TITRE I. Modalités générales du concours

Article 1.1. Cadre général

Dans le cadre de son festival de graffiti pour l'édition 2008, l'association Kosmopolite organise **un concours de graffiti**.

Ce concours s'adresse à toute personne, de Paris et sa région, entre 18 et 30 ans, intéressée et pratiquant, en amateur le graffiti en tant qu'art. Les candidats doivent être capables de réaliser une fresque murale de qualité sur une durée de trois après-midi (de 13h à 18h).

Article 1.2. Objectifs du concours

**Promouvoir la pratique du graffiti.

**Permettre à des artistes de se confronter à un public.

**Permettre à des artistes de participer à l'unique festival international de graffiti en France, Kosmopolite, et de peindre aux côtés de professionnels issus de la scène graffiti, invités officiellement à l'édition 2008.

**Donner une ouverture artistique plus large au festival Kosmopolite.

Article 1.3. Date et lieu du concours

Les artistes sélectionnés peindront leurs réalisations durant le festival Kosmopolite 2008 qui se déroulera du **19 au 21 juin 2008 à Bagnolet**. Les fresques seront réalisées sur un des murs du parc du 19 mars 1962 à Bagnolet.

Article 1.4. Dotation du concours

Les gagnants du concours seront invités à peindre leur réalisation sur un des murs du parc du 19 mars 1962 à Bagnole pendant le festival Kosmopolite 2008. L'événement se veut être ainsi un moment et un espace ouvert à la création et pouvant être accessible à des artistes voulant avoir une certaine visibilité.

De plus, les gagnants auront à leur disposition un certain nombre de bombes afin de réaliser leur fresque sur le mur.

Aucune gratification financière ne sera versée aux candidats sélectionnés.

Article 1.5. Déroulement du concours

Ce concours de graffiti fait partie de l'édition 2008 du festival Kosmopolite.

Durant trois jours (du jeudi 19 au samedi 21 juin 2008 de 13h à 18h), les candidats sélectionnés peindront in situ les réalisations, qui auront été présentées dans le dossier de candidature. Lors du festival, aucune autre réalisation que celle jugée par rapport à la maquette papier accompagnant le dossier de candidature ne pourra être effectuée.

Les trois candidats sélectionnés peindront, en même temps, leurs réalisations sur la durée des trois jours, sur un des murs du parc du 19 mars 1962 à Bagnole. Ils auront le même « statut » que les artistes grecs et autres invités, dans le sens où une section de mur leur sera réservée et qu'ils auront un certain nombre de bombes à leur disposition.

TITRE II. Inscriptions des candidats

Article 2.1. Les candidats

Les candidats doivent être âgés de **18 à 30 ans** et être **originaires de Paris et de sa région**.

Ils doivent s'engager à présenter **une œuvre de qualité**, respectant les critères de sélection (voir article 2.2.)

Chaque candidat se porte garant des engagements pris en son nom (voir TITRE IV).

Article 2.2. Les critères de sélection

Faisant partie de l'édition 2008 du festival Kosmopolite qui met en avant des artistes grecs, la thématique du présent concours est **la mythologie**, dans son sens large.

Les réalisations présentées doivent être faites sur **un fond de couleur bleue**.

Elles doivent être de qualité et être techniquement et artistiquement réalisables sur une surface murale, sur une durée de trois jours.

Article 2.3. Echancier

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 12 mai 2008.

Réunion du comité de sélection : à partir du 13 mai 2008.

Décision définitive communiqué : à partir 26 mai 2008.

Article 2.4. Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par la poste (le cachet faisant foi) à l'adresse suivante, avant le lundi 12 mai 2008 :

Comité de sélection du concours de graffiti
Association Kosmopolite
110, rue Sadi-Carnot
93 170 BAGNOLET

Le dossier de candidature doit comporter les différents documents suivants :

- la fiche d'inscription (à remplir page 5)
- une maquette papier (format A4) de la réalisation graphique souhaitant être présentée lors du festival Kosmopolite 2008
- des photos de graffitis sur mur, déjà réalisé par le candidat

TITRE III : Sélection des candidats

Article 3.1. Procédure

Après examen des dossiers de candidature, le comité de sélection se réunira afin de déterminer les gagnants du concours.

A l'issue de cette sélection, trois candidats seront retenus.

Article 3.2. Le comité de sélection

Le comité de sélection se compose de membres de l'association Kosmopolite, de graffeurs et de professionnels de la culture. Le comité de sélection reste libre dans son appréciation et son ressenti par rapport à l'œuvre présentée.

Article 3.3. Cas particulier

Si, à la fin de la date limite d'envoi des candidatures, l'association Kosmopolite n'a pu retenir, pour quelque raison que ce soit, trois projets cohérents et de qualité, elle se réserve le droit d'annuler le concours ou bien de faire intervenir des artistes appartenant à son réseau.

TITRE IV : Engagements des candidats

Les candidats sélectionnés sont tenus aux engagements suivants :

Article 4.1. Comportement

Chaque candidat s'engage à avoir un comportement décent et raisonnable durant la durée du concours et du festival Kosmopolite 2008. Il s'agit de ne pas peindre au-delà du cadre défini par l'Association Kosmopolite en accord avec la ville de Bagnolet et de respecter l'environnement et le mobilier urbain.

Article 4.2. Droit à l'image

Chaque candidat accepte, avec sa participation au concours, que des photographies de sa personne et de son œuvre soient prises lors du festival Kosmopolite 2008. Par sa participation, chaque candidat cède son droit à l'image à l'association Kosmopolite, lui permettant ainsi de réutiliser et de publier (site internet, magazine...) des photographies de sa personne et de son œuvre, prises à cette occasion.

Article 4.3. Assurances

Les candidats déclarent être couverts en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir dans le cadre du festival Kosmopolite 2008.

L'association ne sera pas tenue responsable d'éventuels dommages.

TITRE V : Défraiements

Aucun frais ne pourra être pris en charge par l'association Kosmopolite. Les candidats sélectionnés devront donc prendre en charge leurs déplacements.

En revanche, les repas du midi des jours d'intervention des candidats sélectionnés pourront être pris en charge par l'association Kosmopolite.

TITRE VI : Acceptation du règlement

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Toute infraction à ce règlement donne le droit à l'association Kosmopolite d'annuler la participation d'un candidat au concours.

Formulaire d'inscription

**Au concours de graffiti
du festival Kosmopolite 2008
du 19 au 21 juin 2008
à Bagnolet**

À envoyer, sous format papier, **AVANT le LUNDI 12 mai 2008**

à l'adresse suivante :

Comité de sélection du concours de graffiti

Association Kosmopolite

110 rue Sadi Carnot

93 170 BAGNOLET

www.kosmopolite.com

Mail : vanessa.julliard@hotmail.fr

OU

guylenepicq@orange.fr

Tel : 01 43 60 48 25

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours organisé par l'association Kosmopolite et à avoir réuni les éléments de candidature suivants :

ce présent formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé

une maquette papier (format A4) de la réalisation graphique voulant être présentée lors du festival Kosmopolite 2008

au moins deux photos de graffiti(s) sur mur, réalisé(s) antérieurement par le candidat

Fait à

, le

Signature du candidat :